

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation	26/09/2022
Date d'affichage	26/09/2022
Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	15

L'an deux mil vingt-deux, le 30 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire,

Présents : Jean-Claude MARTIN- Florence CARELLO - Didier FRAISSINET- Jean-Paul PITOLLA- Jonathan PASCUTTO- Stephane FRASCONI- Roland HUTTIER- Dolores PILLARD- Isabelle CARDEAU- Valérie DADDIO- Sandrine GAIDON

Pouvoirs : Michel LOZANO donne pouvoir à Jean-Paul PITOLLA- Lydie CASARA donne pouvoir à Jean-Claude MARTIN- Jocelyne MAUREL donne pouvoir à Isabelle CARDEAU-Killian FAVRE donne pouvoir à Jonathan PASCUTTO

Secrétaire de séance : Jonathan Pascutto

Délib :47_2022

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INCENDIES ET FORET

Codifié dans les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R562-12 du code de l'environnement, le Plan de Prévention des Risques Incendies et Forêt cible prioritairement les territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une urbanisation de ces derniers.

Ils répondent aux objectifs de non-aggravation de l'exposition et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens en :

- Délimitant des zones d'exposition aux risques à l'intérieur desquelles des constructions ou des aménagements sont interdits, tout en permettant sur d'autres zones un développement raisonné et sécurisé, là où l'intensité de l'aléa le permet,
- Définissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation de constructions, d'ouvrages ou d'espaces cultivés ou plantés existant à la date d'approbation du plan.

L'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt (PPRIF) sur la commune de Bonson a été prescrite par arrêté préfectoral n°AP-2021-005 du 16 juin 2021.

L'élaboration de ce PPRIF est réalisée en association avec les personnes publiques associées et en concertation avec le public.

Deux réunions techniques avec la commune et la Métropole se sont déroulées les 26 juin 2020 et 21 janvier 2021. Deux réunions avec l'ensemble des personnes publiques associées ont également eu lieu les 23 novembre 2021 et 29 avril 2022.

Le projet de PPR est désormais soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA).

Une réunion publique d'information aura lieu le 22 septembre 2022 en mairie.

La commune de BONSON a effectué un travail conséquent avec les différents services de la DDTM pour permettre une adaptation du PPRIF au regard des besoins futurs de son territoire et des populations

La Commune souhaite intégrer les modifications suivantes :

1. Création d'un futur accès STEP à prendre en compte dans la liste des voiries (accès jusqu'au PFR4)
2. Point d'eau incendie à créer : Ajout du C6 et C7 et Ajout PFR4 sous le village
3. Parcelles à classer en zone B1 sur le plan de zonage (C0347 et C0695)
4. Modification à apporter sur le règlement du PAC 1 et 2.

Ces demandes ont été transmises aux services de la DDTM en date du 1^{er} septembre 2022 mais il est nécessaire de les entériner par une délibération du Conseil Municipal

**Le conseil municipal après avoir délibéré
Oui à l'unanimité**

-Approuve les modifications suivantes

- 1 **Création d'un futur accès STEP à prendre en compte dans la liste des voiries (accès jusqu'au PFR4)**
- 2 **Point d'eau incendie à créer : Ajout du C6 et C7 et Ajout PFR4 sous le village**
- 3 **Parcelles à classer en zone B1 sur le plan de zonage (C0347 et C0695)**
- 4 **Modification à apporter sur le règlement du PAC 1 et 2.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

Jean-Claude MARTIN

